

Association cinéma Gindou

Le Bourg

46250 Gindou

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale du 12 mars 2025, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **cinéma Gindou** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels à la note « Règles et méthodes comptables ».

III - FONDEMENT DE L'OPINION

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

IV - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables portant sur la réalité et de la concordance des subventions perçues ainsi que leurs consommations.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

VI - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative



provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 02 juin 2026.

SARL DUHAMEL KAHN MIDI PYRENEES

Commissaire aux Comptes

Stéphane SAINT-MARTIN



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

COMPTES ANNUELS

- *bilan*
- *compte de résultat*
- *annexe légale*



dkpartners

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 154	896	258	545
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	141 349	126 271	15 078	16 327
	Autres immobilisations corporelles	71 815	54 293	17 523	27 451
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	852		852	1 181
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		215 170	181 460	33 710	45 504
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	2 339	417	1 922	2 401
	Avances et Acomptes versés sur commandes	445		445	
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	738		738	4 822
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	65 045		65 045	65 700
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	3 701		3 701	4 725
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	252 045		252 045	230 142
	TOTAL (III)	324 313	417	323 895	307 790
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	539 483	181 878	357 605	353 294

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	92 311	92 311
	Excédent ou déficit de l'exercice	(3 733)	2 436
	Total des fonds propres (situation nette)	203 907	207 640
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	203 907	207 640
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	100 670	98 640
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	100 670	98 640
Provisions	Provisions pour risques		450
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		450
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 356	6 998
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	39 372	39 566
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	300	
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	53 028	46 564
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	357 605	353 294
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	53 028	46 564
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

dkpartners

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES 9 rue Louis Couffo de Vigose Bât. 3 1 ^{er} étage 31100 TOULOUSE Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	6 200	5 080
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	62 643	52 039
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	47 694	35 537
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	407 273	459 393
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	26 635	11 152
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	6 900	10 400
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		12 501
	Utilisations des fonds dédiés	79 540	85 200
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	454	4
Total des produits d'exploitation		637 338	671 307
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	40 343	38 460
	Variation de stocks	495	123
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	206 614	214 844
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 785	2 971
	Salaires	226 482	234 347
	Cotisations sociales	48 733	56 744
	Dotation aux amortissements et dépréciations	16 850	15 192
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	81 570	95 340
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	20 044	14 771
Total des charges d'exploitation		643 916	672 791
RESULTAT D'EXPLOITATION		(6 577)	(1 484)

Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(6 577)	(1 484)
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés			
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		2 905	4 231
	Total des produits financiers		2 905	4 231
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Total des charges financières			
	RESULTAT FINANCIER		2 905	4 231
	RESULTAT COURANT avant impôts		(3 672)	2 747
	Produits exceptionnels		16	
	Charges exceptionnelles			310
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		16	(310)
	Participation des salariés aux résultats			
	Impôts sur les bénéfices		77	
	TOTAL DES PRODUITS		640 259	675 537
	TOTAL DES CHARGES		643 993	673 101
	EXCÉDENT ou DÉFICIT		(3 733)	2 436
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
	Dons en nature			
	Prestations en nature			
	Bénévolat			
	TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens			
	Prestations			
	Personnel bénévole			
	TOTAL			



Règles et Méthodes Comptables

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES

9 rue Louis Courtois de Vicosse Bât. 3 1^{er} étage

31100 TOULOUSE

Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

L'Association Gindou Cinéma a pour but de :

- Promouvoir la création et la diffusion de films peu ou mal diffusés, de France ou d'autres pays. Eventuellement concevoir et réaliser des projets de coopération et d'échanges culturels avec ces pays.
- Concevoir et développer des actions et des manifestations qui, liées au cinéma et à l'audiovisuel au sens le plus large, apportent une offre culturelle de qualité prioritairement en milieu rural.
- Elargir son activité à l'organisation de spectacles vivants, développer toute activité éducative liée ou non à l'Education Nationale, fondée sur la découverte d'une connaissance et d'une pratique cinématographique, ainsi que sur l'apprentissage de la citoyenneté,
- Tenir le rôle d'une structure d'accompagnement pour tout projet de création cinématographique et télévisuel,
- Dispenser des formations à tout type de publics professionnels ou non.

Pour réaliser les actions qui lui sont confiées, l'Association bénéficie de subventions , de dons, de cotisations des adhérents ainsi que de contributions volontaires.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers dont le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Le bilan de l'exercice présente un total de **357 605 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **640 259 euros** et un total **charges** de **643 993 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-3 733 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Règles et Méthodes Comptables

dkpartners

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Vicose Bât. B 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable :

Les dispositions du règlement ANC précité sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Ce changement de réglementation se traduit par :

- ☐ une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- ☐ la suppression de la technique de transfert de charges,
- ☐ la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- ☐ de nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les modifications suivantes ont notamment été apportées (*à adapter si nécessaire*) :

Anciens comptes	Nouveaux comptes	Montants comptabilisés
6712.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	6582.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	90€
791... Transferts de charges d'exploitation (remboursements de formations)	649... Remboursements de formations	- 5000€
791... Transferts de charges d'exploitation (avantages en nature)	6419... Avantages en nature	348,80€

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement. Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »
- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Par exemple :



Règles et Méthodes Comptables

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Vicoze Bât. 3 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 00 00 - accueil@dkpartners.com

- Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;

- Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est désormais parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».

- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges en application de la disposition spécifique prévue par le règlement sur ce sujet. Ainsi, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 seront présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 1 à 3 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 12 ans
- * Matériel de transport : 3 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa

Règles et Méthodes Comptables

dkpartners

CARL DUKHANEI KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Vicqes Sarl, 5^{ème} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Fonds dédiés

Les subventions affectées à des opérations spécifiques pour lesquelles la totalité des coûts n'a pas été engagée au titre de l'exercice sont inscrites en Fonds dédiés : le suivi par action fait l'objet d'un tableau particulier en annexes.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.



SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Vicoze Bât. 3 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Règles et Méthodes Comptables

Comptabilisation des cotisations

Les cotisations versées à l'Association sont comptabilisées lors de l'exercice de leur paiement. L'adhésion permet de bénéficier de tarifs réduits pour les Rencontres Cinéma de Gindou, ainsi que les spectacles proposés à l'Arsenic dans le cadre du Pacte Cazals-Salviac.

Contributions volontaires en nature

Les locaux occupés par l'association "GINDOU Cinéma" sont mis gracieusement à la disposition de l'association par la Communauté de Communes CAZALS-SALVIAC. La valeur locative annuelle de ceux-ci est évaluée par la Convention d'occupation des locaux communautaires à 12 000 euros, étant précisé que les locaux sont occupés depuis le 05/08/2007.

Un local comprenant deux bureaux occupé par l'Association "GINDOU Cinéma" est mis gracieusement à la disposition de l'association par la Mairie de GINDOU pour une valeur locative annuelle estimée de 1 800€. La municipalité de GINDOU met également gracieusement à disposition pendant trois semaines la salle polyvalente pour une valeur estimée de 1 930 euros.

Les charges annuelles correspondantes à ces locaux, non réclamées par la municipalité, sont estimées à 210 euros.

L'Association "GINDOU Cinéma" utilise les locaux de l'ARSENIC dans le cadre de son activité, lesquels sont mis gracieusement à la disposition de l'association par la Communauté de Communes de Cazals Salviac.

Immobilisations

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Viçosa Bât. 2 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél : 05 41 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Règlement ANC 2022-06

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations	Diminutions			
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	1 154					1 154
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 154					1 154
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	135 964		5 385			141 349
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport	29 869					29 869
Matériel de bureau, informatique et mobilier	41 947					41 947
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	207 779		5 385			213 164
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	1 181		21		350	852
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 181		21		350	852
TOTAL	210 115		5 406		350	215 170



Amortissements

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Vigose Bât. 3 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres		609	287		896
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		609	287		896
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels		119 637	6 634		126 271
	Autres Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport		9 807	5 974		15 781
	Matériel de bureau, mobilier		34 557	3 955		38 512
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		164 001	16 563		180 564
TOTAL			164 610	16 850		181 460

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités	450		450	
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	450		450	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	{ Sur immobilisations incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	433		16	417
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	433		16	417
TOTAL GENERAL		883		466	417
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

dkpartners

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES Règlement ANC 2022-06

9 rue Louis Courtois de Vicoise Bât. 3 1^{er} étage

Créances rattachées à des participations

Prêts Tel : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Autres immobilisations financières

CREANCES

Clients, usagers douteux ou litigieux

Autres créances clients, usagers

Créances représentatives des titres prêtés

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Impôts sur les bénéfices

Taxes sur la valeur ajoutée

Autres impôts, taxes versements assimilés

Divers

Confédération, fédération, union, entités affiliées

Créances reçues par legs ou donations

Débiteurs divers

Charges constatées d'avance

TOTAL DES CREANCES

31/12/2025

1 an au plus

plus d'1 an

738

738

62 650

62 650

2 395

2 395

3 701

3 701

69 484

69 484

Prêts accordés en cours d'exercice

Remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

31/12/2025

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine

Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine

Emprunts et dettes financières divers

Fournisseurs et comptes rattachés

Dettes des legs ou donations

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Impôts sur les bénéfices

Taxes sur la valeur ajoutée

Obligations cautionnées

Autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Confédération, fédération, union, entités affiliées

Autres dettes

Dette représentative de titres empruntés

Produits constatés d'avance

TOTAL DES DETTES

53 028

53 028

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts dettes associés (personnes physiques)

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	92 311				92 311
Autres réserves					
Report à nouveau	112 893	2 436			115 329
Excédent ou déficit de l'exercice	2 436	(2 436)		3 733	(3 733)
Situation nette	207 640			3 733	203 907
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	207 640			3 733	203 907

Variation des Fonds Dédiés

dkpartners

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIÉS
9 rue Louis Courtois de Viçose Bât. B 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Fonds dédiés
clôture
31/12/2024

Reports

Utilisations

Montant
globaldont
rembour-
sements

Transferts

Fonds dédiés clôture
31/12/2025Montant
globaldont fds dédiés
à des projets
sans dépense au
cours des deux
derniers exercices

Subventions d'exploitation						
Cf.état Subventions d'exploitation	98 640	81 570	79 540			100 670
Contributions financières d'autres org.						
Ressources liées à la générosité du public						
TOTAL	98 640	81 570	79 540			100 670

Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations Mt global	Transferts	Fonds dédiés clôt. N Mt global
Goût des autres 19ème - Socurs de coeur	2 300		2 000		300
Goût des autres 18ème - La face cachée	500		500		
Goût des autres 20ème	50 000		41 000		9 000
Educ. à l'image 2023 - Cinéma Gourdon	1 000		1 000		
Educ. à l'image 2024 - Cinéma Gourdon	2 200		400		1 800
Educ. à l'image 2023 - Cinéma Cahors	2 200		2 200		
Educ. à l'image 2024 - Culture handicap	2 000		2 000		
La Ruche 12ème	1 875		1 875		
Les résidences LM 2024	2 565		2 565		
Festival - Un festival amplifié	4 000		4 000		
Festival - PNV	21 000		13 000		8 000
FDVA : Mécénat	9 000		9 000		
Goût des autres 21ème		50 000			50 000
Educ. à l'image 2025 - Cinéma Gourdon		2 200			2 200
Educ. à l'image 2025 - Cinéma Cahors		1 900			1 900
Educ. à l'image 2025 - Culture handicap		5 100			5 100
Educ. à l'image 2025 - Ecole		6 000			6 000
La Ruche 13ème		2 000			2 000
Les Résidences LM 2025 - Cinélatino		3 370			3 370
Festival - Un festival amplifié		11 000			11 000
Totalisation	98 640	81 570	79 540		100 670

dkpartners

Concours publics et subventions

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES

9 rue Louis Courtois de Vicoise Bât. B 1^{er} étage

31100 TOULOUSE

31/12/2025

Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		212 080	195 193			407 273
Subventions d'investissement						
TOTAL		212 080	195 193			407 273

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
PASS CULTURE EXPO VALENCE / AGEB		480	
DES CINES LA VIE PJJ CAHORS		600	
DILCRAH 82 CULTURE JUSTICE		1 000	
DREETS OCCITANIE GA		7 000	
DREETS NA GA		16 000	
DREETS EI ECOLE		17 000	
DREETS EI COLLEGE		5 000	
DREETS EI OPTION CINEMA GOURDON		2 200	
DREETS EI OPTION CINEMA CAHORS		2 200	
DRAC EI AAP CULTURE JUSTICE		2 700	
DRAC EI AAP CULTURE HANDICAP		6 000	
DRAC GA		12 000	
DILCRAH AAH CULTURE JUSTICE		2 000	
CNC ATELIERS EI		5 000	
CNC RUCHE AUTEURS		9 400	
CNC RUCHE		30 000	
CNC FESTIVAL		25 000	
CNC FESTIVAL AMPLIFIÉ		18 400	
CNC GA		10 000	
DILCRAH GA		39 000	
AAP CULTURE JUSTICE		1 100	
DEPARTEMENT DU LOT		71 000	
CCCS		21 000	
REGION RUCHE		12 350	
REGION RESIDENCE LM		19 000	
REGION FESTIVAL		35 150	
REGION OCCITANIE AT		30 400	
MAIRIE DE GINDOU DROITS DE PLACE FESTIV		3 000	
CCCS SUBVENTION CHAPITEAU FESTIVAL		3 293	
Totalisation		407 273	

dkpartners

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES

9 rue Louis Courtois de Vicoise Bât. 3 1^{er} étage

31100 TOULOUSE

Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement				
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal				
Quotes-parts virées au compte de résultat				

Rémunérations des Dirigeants

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Vicoise Bât. B 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

31/12/2025

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Effectif moyen

	31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		2	
Professions intermédiaires			
Employés		4	
Ouvriers			
TOTAL		6	



Charges constatées d'avance

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
 9 rue Louis Courtois de Vicosse Bât. B 1^{er} étage
 31100 TOULOUSE
 Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		3 701	3 701
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			3 701

Produits constatés d'avance

			dkpartners	
	Période	Montants	31/12/2025	
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIÉS 9 rue Louis Courtois de Vicoise Bât. B 1 ^{er} étage 31100 TOULOUSE Tél.: 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				